



**HAL**  
open science

## **La situation matrimoniale en France des familles monoparentales à revenus faibles ou sans revenus**

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. La situation matrimoniale en France des familles monoparentales à revenus faibles ou sans revenus. Population (édition française), 1992, 47 (4), pp.1045-1051. <10.2307/1533775>. <halshs-01308431>

**HAL Id: halshs-01308431**

**<https://shs.hal.science/halshs-01308431v1>**

Submitted on 27 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## La situation matrimoniale en France des familles monoparentales à revenu faible ou sans revenu

In: Population, 47e année, n°4, 1992 pp. 1045-1051.

---

Citer ce document / Cite this document :

Dumont Gérard-François. La situation matrimoniale en France des familles monoparentales à revenu faible ou sans revenu. In: Population, 47e année, n°4, 1992 pp. 1045-1051.

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop\\_0032-4663\\_1992\\_num\\_47\\_4\\_3901](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1992_num_47_4_3901)

---

*la paroisse de la Madeleine de la ville l'evêque rue neuve du Luxembourg l'inhumation faite en présence de Joseph Teissier valet de chambre du pere de l'enfant et de François Rossignol pere nourricier de l'enfant qui ont signé avec nous.*

L'existence d'un premier né du divin marquis n'était pas inconnue. Sur ce point son dernier biographe (trois volumes publiés chez Lafont en 1989), Jean-Jacques Pauvert reprend ce qu'en dit Lely et cite la même lettre de la belle mère de Sade qui à propos de sa fille écrit le 21 janvier 1764 « je la compte grosse de trois mois ». La pauvre dame était toute fière de devenir grand'mère grâce à un marquis dont la famille était apparentée aux Condé. Elle déchantait beaucoup par la suite. De son côté Sade écrivait à son oncle quelques mois après : « le ciel n'a pas voulu me laisser jouir longtemps du bonheur d'être père ». Pauvert commente « sans doute cette espérance fut-elle déçue par une fausse-couche ». La lettre de Sade n'est pas datée, ce qui explique sa supposition. On peut se demander pourquoi il n'était pas présent à l'enterrement de sa petite fille. En avril il avait reçu l'autorisation de quitter Vincennes où il avait été écroué et de résider à Paris pour ses affaires. Il y était, semble-t-il, en été. C'est à cette époque qu'il fit la connaissance de Mlle Colet de la Comédie italienne. Pour autant que nous sachions les parents des nourrissons décédés n'assistaient que très rarement aux obsèques de leur enfant.

Le valet de chambre qui remplaça le marquis l'avait servi à l'armée. Une lettre de M. de Castéra le mentionne et exhorte son patron à en faire grand cas car c'est un trésor. François Rossignol n'apparaît plus dans les registres de Bry-sur-Marne. En 1790 un Rossignol s'y marie. Il habite Charonne et est dit fils de François, jardinier. Ce pourrait bien être le fils du père nourricier de la petite Sade. Celle-ci n'avait pas encore reçu de prénom quand elle mourut avant son baptême.

Jacques HOUDAILLE  
INED

## LA SITUATION MATRIMONIALE EN FRANCE DES FAMILLES MONOPARENTALES À REVENU FAIBLE OU SANS REVENU

Les recensements généraux de la population sont l'occasion de différencier plusieurs types de ménages ordinaires. L'étude de la structure de ces ménages conduit notamment à distinguer les familles, c'est-à-dire « un groupe comprenant au moins deux personnes et constitué soit d'un couple et, le cas échéant, de ses enfants, soit d'une personne sans conjoint et de ses enfants » (I.N.S.E.E., 1982).

Les familles se différencient donc en deux types : les familles avec couple et les familles monoparentales. Les familles avec couple peuvent être composées d'adultes mariés ou cohabitants. Les familles monoparentales peuvent être dans des situations diverses au regard de la nuptialité. En effet, la personne de référence du ménage que forme une famille peut être dans quatre situations différentes vis-à-vis du mariage :

— célibataire, lorsqu'il s'agit d'une personne vivant seule avec son (ou ses) enfant(s), si elle n'a jamais été mariée ;

— veuve, la structure monoparentale de son ménage n'est donc pas liée à un comportement négatif vis-à-vis du mariage, puisqu'elle résulte des lois de la mortalité ;

— divorcée, elle a donc été mariée, puis les aléas de l'existence ont conduit à mettre un terme à ce mariage

— enfin, la personne peut être mariée, et ne plus cohabiter avec son conjoint légitime sans que toutefois la fin de son mariage ait été juridiquement prononcée par un divorce. La personne peut alors être séparée de son conjoint ou avoir été abandonnée par lui.

Les rapports entre la nuptialité et les familles monoparentales qui forment l'une des structures possibles d'un ménage peuvent donc être divers. Ils méritent d'autant plus d'être étudiés que l'ensemble des évolutions observées au cours des décennies 1970 et 1980 peut s'interpréter comme « une diversification des modèles matrimoniaux » (Dirn, 1990) même s'il est difficile de déterminer si les pratiques sont transitoires ou définitives.

Nous examinons ici la situation de nuptialité des familles monoparentales à revenus modestes ou sans revenu. Y a-t-il une corrélation entre la structure monoparentale d'un ménage, sa pauvreté économique et la nuptialité ? Les familles monoparentales pauvres sont-elles plutôt celles où le chef de ménage est célibataire, celles où il est veuf, ou divorcé, ou séparé ?

Une question complémentaire se pose aussitôt : quelle est l'évolution vis-à-vis de la nuptialité des familles monoparentales à revenus faibles ou sans revenu ? Autrement dit, les comportements de nuptialité ont-ils pour effet d'augmenter ou de diminuer le nombre de familles monoparentales pauvres ? Même si cet effet peut difficilement être isolé des autres causes de pauvreté – insuffisante qualification professionnelle, évolution du chômage, difficultés de santé, ... – peut-on émettre une hypothèse sur les liens entre nuptialité et nombre de familles monoparentales pauvres, ou importance de tel ou tel type de famille monoparentale ? Pour répondre à ces questions, il convient d'examiner :

— la situation matrimoniale des familles monoparentales pauvres pour la dernière année connue, soit 1990 ;

— l'évolution en quantité de cette situation matrimoniale ;

— la répartition en pourcentage par type de famille monoparentale.

Enfin, une analyse par sexe permettra de compléter l'éclairage.

### *Une source possible*

En France, les familles monoparentales à revenu modeste ou sans revenu, bénéficient d'une allocation de parent isolé (A.P.I.), instituée en 1977. Cette allocation est égale à la différence entre le montant maximum de cette allocation tel qu'il est fixé par décret (en fonction du nombre d'enfants) et le montant total des ressources mensuelles de la personne vivant seule et étant veuve, célibataire, séparée ou divorcée. Les bénéficiaires de cette allocation ne sont pas exclusivement des familles monoparentales, au sens de la définition du recensement, puisqu'il y a également des mères attendant un bébé, des personnes vivant dans leur famille, en maison, hôtel ou centre maternel en tant que mère célibataire, ainsi que des personnes vivant avec leur enfant dans

un centre d'hébergement. D'autre part, le versement de l'allocation de parent isolé est limité dans le temps, aussi longtemps que la famille compte un enfant de moins de trois ans.

Malgré ces nuances, le nombre des bénéficiaires de cette allocation est une bonne approche de la population étudiée, si l'on prend en compte la totalité des A.P.I. versées par les Caisses d'Allocations Familiales qui sont les institutions *ad hoc* du régime général. Il existe certes d'autres régimes versant des A.P.I., comme la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.), mais ceux-ci représentent moins de 20 % de la population concernée.

L'étude des données de la C.N.A.F.<sup>(1)</sup> permet donc une appréhension correcte de la question posée qui conduit à plusieurs constats.

**La situation de nuptialité** Au 31 décembre 1990, la majorité – en fait, 52,3 % – des familles monoparentales à revenu modeste bénéficiant de l'A.P.I. sont des célibataires (tableau 1), c'est-à-dire des personnes qui, n'ayant jamais été mariées, ne peuvent recevoir l'aide d'un époux qui leur devrait « secours et assistance » selon les termes de l'article 212 du Code civil précisant les règles du mariage.

TABLEAU 1. – LES BÉNÉFICIAIRES DE L'A.P.I. SELON LEUR SITUATION MATRIMONIALE AU 31 DÉCEMBRE 1990 (CNAF)

	Nombre	Pourcentage
Célibataires	67 051	51,78
Veufs	2 230	1,72
Divorcés	7 081	5,47
Séparés ou abandonnés	50 717	39,16
Autres	2 417	1,87
<b>Total</b>	<b>129 496</b>	<b>100,00</b>

L'autre partie des familles monoparentales étudiées concerne des familles dont un des époux ne peut plus ou ne veut plus satisfaire à l'article 212 évoqué ci-dessus. Il ne veut plus, dans 38,9 % des cas, parce qu'il y a eu suspension légale ou de fait de la « communauté de vie » inscrite dans l'article 215 du Code civil. Il ne veut plus, dans 5,5 % des cas, parce que la communauté de vie a été dissoute par un divorce. Il ne peut plus dans 1,7 % des cas parce que la mort a séparé les époux. Il reste enfin, 1,6 % des cas dont la nature n'est pas précisée et qui sont classés « autres ». Ainsi, les familles monoparentales modestes concernent d'abord des personnes non mariées, ensuite des personnes séparées et pour le reste, dans de faibles proportions, des divorcés et des veufs.

### **Une augmentation difficile à interpréter**

Ce constat de l'année 1990 est-il le résultat d'une évolution importante? Pour répondre on dispose des chiffres des bénéficiaires de l'A.P.I. de 1980 à 1990. Ceux antérieurs à cette période ont été volontairement exclus, car ils traduisent une forte poussée liée à la montée en charge de la nouvelle

(1) Les données brutes nous ont été communiquées par le Bureau Statistique de la C.N.A.F., que nous remercions vivement.

TABLEAU 2. -- L'ÉVOLUTION DES BÉNÉFICIAIRES DE L'API SUIVANT LA SITUATION DE FAMILLE ET LE SEXE (C.N.A.F.)  
FRANCE, 1980-1990

Au 31 décembre de l'année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Célibataires dont											
hommes	29 102	35 931	39 276	48 603	57 491	61 736	65 303	64 258	68 008	67 691	67 051
femmes	49	85	94	160	205	202	200	124	137	130	124
(% femmes)	29 053	35 846	39 182	48 443	57 286	61 534	65 103	64 134	67 871	67 561	66 927
	49,5	53,9	55,8	55,8	56,1	56,8	57,0	54,4	53,8	52,9	51,7
Veufs dont											
hommes	5 104	2 968	2 007	2 433	2 417	2 419	2 244	2 241	2 245	2 114	2 230
femmes	108	67	56	101	110	85	91	113	116	118	115
(% femmes)	4 996	2 901	1 951	2 332	2 307	2 334	2 153	2 128	2 129	1 996	2 115
	8,5	4,4	2,8	2,7	2,3	2,2	1,9	1,8	1,7	1,6	1,6
Divorcés dont											
hommes	3 731	4 695	4 810	6 185	7 227	7 751	8 444	7 996	7 915	7 579	7 081
femmes	18	27	16	31	45	66	75	68	65	64	58
(% femmes)	3 713	4 668	4 794	6 154	7 182	7 685	8 369	7 928	7 850	7 515	7 023
	6,3	7,0	6,8	7,1	7,0	7,1	7,3	6,7	6,2	5,9	5,4
Séparés, abandonnés dont											
hommes	20 754	22 895	24 101	29 576	34 948	36 473	38 182	41 554	45 732	47 926	50 717
femmes	520	506	558	815	1 113	1 155	1 175	908	953	879	869
(% femmes)	20 234	22 389	23 543	28 761	33 835	35 318	37 007	40 646	44 779	47 047	49 848
	34,5	33,7	33,5	33,1	33,1	32,6	32,4	34,5	35,5	36,9	38,5
Autres dont											
hommes	-	-	-	-	-	-	-	1 914	2 248	2 322	2 417
femmes	-	-	-	-	-	-	-	331	294	275	299
(% femmes)	-	-	-	-	-	-	-	1 583	1 954	2 047	2 118
								1,3	1,5	1,6	1,6
<b>Total</b>	<b>58 691</b>	<b>66 489</b>	<b>70 194</b>	<b>86 797</b>	<b>102 083</b>	<b>108 379</b>	<b>114 173</b>	<b>117 963</b>	<b>126 148</b>	<b>127 632</b>	<b>129 496</b>
Total hommes	695	685	724	1 107	1 473	1 508	1 541	1 544	1 565	1 466	1 465
Total femmes	57 996	65 804	69 470	85 690	100 610	106 871	112 632	116 419	124 583	126 166	128 031
Hommes, pour cent	1,18	1,03	1,03	1,28	1,44	1,39	1,35	1,31	1,24	1,15	1,13
Femmes, pour cent	98,82	98,97	98,97	98,72	98,56	98,61	98,65	98,69	98,76	98,85	98,87
<i>Source</i> : Caisse Nationale d'Allocations Familiales.											

allocation. De 1980 à 1990, le nombre des bénéficiaires de l'A.P.I. à la C.N.A.F. a sans arrêt augmenté d'une année sur l'autre (tableau 2). Il convient cependant d'être prudent dans l'interprétation de cette augmentation. D'une part, la meilleure information des ayants droit sur l'existence de cette allocation a pu y concourir. D'autre part, le régime général concerne une proportion de la population de plus en plus grande. Soit parce qu'il intègre des régimes spéciaux qui disparaissent. Soit parce que le régime général des salariés subit une évolution économique qui est favorable à son nombre alors que par exemple la diminution de l'emploi en agriculture peut se traduire par une baisse des bénéficiaires actifs de la Mutualité Sociale Agricole.

### **Diminution de la rupture involontaire du mariage**

La répartition des types de familles selon la situation face à la nuptialité apparaît en revanche d'une grande stabilité. Les personnes célibataires sont toujours les premières bénéficiaires devant les personnes séparées ou abandonnées. Les personnes dont le mariage est dissous soit par la mort, soit juridiquement, forment un contingent très minoritaire des familles monoparentales à revenus modestes. Seuls deux changements se sont dessinés (figure 1). Le premier est très net, c'est la diminution de la part des veuves qui passe de 8,7 % en 1980 à 1,7 % en 1990, autrement dit qui devient marginale. Cette évolution résulte du recul de la mortalité : « Les veuves vivant seules avec des enfants sont plus âgées que les autres mères isolées et leur nombre a diminué, car le décès d'un conjoint intervient plus souvent après le départ des enfants » (Desplanques et de Saboulin, 1990).

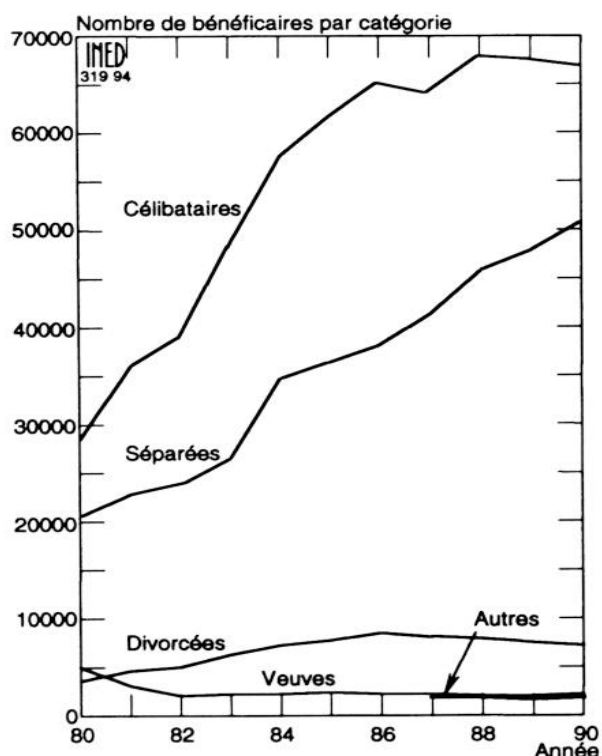


Figure 1. – Nombre de bénéficiaires de l'API suivant la situation de famille (CNAF)

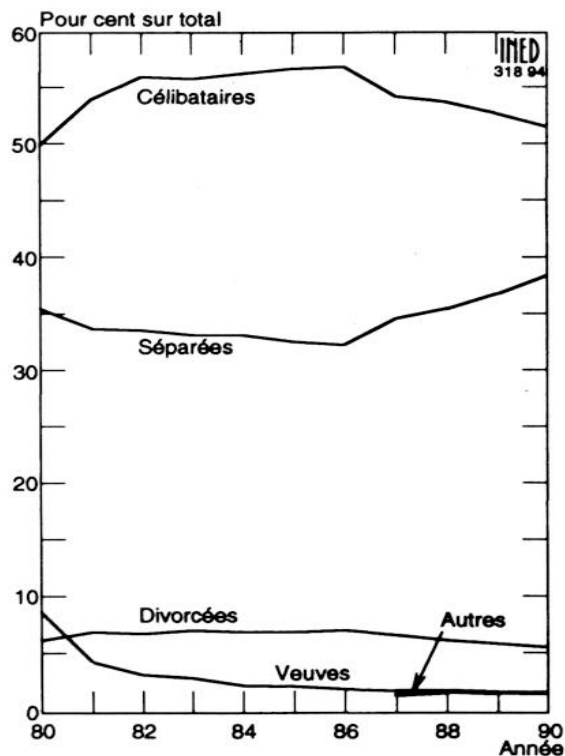


Figure 2. – Répartition en % des femmes bénéficiaires de l'API (CNAF)

A cela s'ajoute le développement de la prévoyance, avec la multiplication des formules d'assurance-vie et d'assurances-décès, la capacité des veufs d'avoir une activité professionnelle générant un revenu, ...

***Des mariages moins résistants ?***

La deuxième évolution ne se manifeste que de 1986 à 1990. C'est la diminution du pourcentage des célibataires et l'augmentation du pourcentage des séparés.

Une interprétation possible de cette évolution est la suivante. Parmi les mères non mariées dont le nombre est croissant pendant la période, comme le met en évidence l'augmentation du nombre des naissances hors mariage, la part de celles qui sont sans ressources diminue. Les mères célibataires vivant seules, représentées longtemps dans la littérature comme ces pauvres filles-mères dont un homme a abusé, semblent davantage, dans cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, des mères volontiers célibataires. Les filles-mères subissaient le non mariage. Les mères célibataires d'aujourd'hui, dans leur majorité, vivent en fait, par choix, en couple non marié. Même si un grand nombre finit par se marier, comme le met en évidence la forte augmentation du nombre des mariages légitimant des enfants, passé par exemple de 26 444 en 1982 à 41 501 en 1988 (Dumont G.-F., 1991).

D'un autre côté, les liens juridiques du mariage semblent plus lâches puisque, parmi des familles monoparentales à revenus modestes, on trouve de plus en plus de personnes séparées.

Depuis 1986, la non nuptialité semble, toutes choses égales par ailleurs, être un facteur moins important dans le nombre des familles monoparentales bénéficiaires de l'A.P.I. Par contre, des comportements conduisant à la suspension de fait des règles de la nuptialité semblent une cause croissante du nombre de telles familles.

Cette double évolution est encore plus marquée si l'on ne considère que les familles monoparentales dont le chef de ménage est une femme bénéficiaire de l'A.P.I. (figure 2). Le point de rupture de 1986 est net. Alors que le nombre des femmes séparées ou abandonnées continue d'augmenter, celui des femmes célibataires stagne et même diminue depuis 1988. Or parler des familles monoparentales à revenus modestes est presque un excès de langage car cela donnerait à penser que le chef de ces familles est soit un homme, soit une femme. Or il s'agit essentiellement de femmes à près de 99 % sur la longue période. Le pourcentage des hommes concernés est si faible qu'il se distingue à peine sur le graphique.

***Un risque essentiellement féminin***

Dans le « face à face nu » (Quéré, 1990) auxquels sont confrontés les couples mariés, la situation de séparation se traduit presque toujours par le maintien de l'enfant ou des enfants chez leur mère, même si ses revenus sont faibles. Ainsi un homme, qu'il soit marié ou non, risque peu de se retrouver dans la population des familles monoparentales à revenus modestes.

Pour une femme, le risque est tout autre. Elle forment la quasi-totalité du contingent de cette population, avec une évolution notable. La probabilité pour une femme de se retrouver chef de ménage d'une famille monoparentale pauvre semble augmenter si elle est mariée, et stagner, voire diminuer, si elle n'est pas mariée.

Autrement dit, une femme peut se marier en espérant que ce sera « pour le meilleur et sans le pire » (Sullerot, 1984). Elle peut aussi convenir de ne pas se

marier pour éviter le pire. Dans les deux cas, le risque de se retrouver dans la population des familles monoparentales pauvres existe. Malgré le développement de la cohabitation, le non mariage avec un enfant ou des enfants n'exclut pas le risque d'isolement. Mais le mariage lui-même ne préserve pas la femme du risque de devenir un jour parent isolé. Le faible pourcentage des hommes dans la population considérée confirme aussi que les pères, chef d'une famille monoparentale, ont un revenu moyen égal ou supérieur au revenu moyen de l'ensemble des ménages alors que les femmes chefs de familles monoparentales ont un revenu inférieur (Villac, 1984).

Il n'y a donc pas neutralité entre situation matrimoniale et type de ménage monoparental pauvre faisant partie de la structure des ménages. Même si chacun des facteurs est lui-même lié à de nombreuses évolutions économiques, sociales, culturelles et tout simplement au vécu des individus et des couples, situation matrimoniale et forme des familles monoparentales à revenu faible ou sans revenu ne sont pas indépendantes.

Gérard-François DUMONT  
Université de Paris-Sorbonne

## BIBLIOGRAPHIE

- DESPLANQUES (Guy), de SABOULIN (Michel), (1990), « Les familles d'aujourd'hui », *Données sociales*, Paris, I.N.S.E.E., p. 284.
- DIRN (Louis), (1990), *La société française en tendances*, Paris, P.U.F., p. 103.
- DUMONT (Gérard-François), (1990), *La population de la France en 1990*, Paris, Association pour la recherche et l'information démographiques (A.P.R.D.), p. 3.
- I.N.S.E.E., (1982), *Recensement général de la population de 1982. France métropolitaine. Ménages, familles*, p. 40.
- QUERE (France), (1990), *La famille*, Paris, Seuil, p. 135.
- SULLEROT (Evelyne), (1984), *Pour le meilleur et sans le pire*, Paris, Fayard.
- VILLAC (Michel), (1984), « Les familles monoparentales », *Données sociales 1984*, Paris, I.N.S.E.E.